

Fiche résumée : Pharmacien d'officine

Métiers apparentés

Pharmacien
Pharmacien adjoint
Pharmacien d'officine
Pharmacien salarié
Pharmaciens salariés
Pharmaciens salariés / Pharmacien si salarié

Codes

CITP88 : 2224 **PCS-ESE 2003** : 344d **ROME1999** : 31221 **CITP2008** : 2262

Descriptif

Le pharmacien d'officine :

- Assure le suivi thérapeutique du médicament, de la maladie et du malade dans le cadre du soin pharmaceutique.
- Veille à la sécurité sanitaire et au bien-être physique, mental et social des personnes.
- Participe à la prévention des maladies par l'information des patients.
- Assure la gestion, la sécurité des produits pharmaceutiques dont il a la garde dans l'officine.
- Délivre les médicaments prescrites, les « médicaments officinales », certains dispositifs d'autodiagnostic (grossesse, COVID), les kits de dépistage du cancer colo-rectal.
- Exécute des préparations magistrales et officinales.
- Participe au maintien à domicile des patients par la délivrance de matériel médical et d'orthopédie.
- Délivre les médicaments et produits à usage vétérinaire.
- Donne des soins de première urgence.
- Est à même de pratiquer:
 - des tests capillaires d'évaluation de la glycémie
 - ainsi que des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) sous conditions de locaux, de formation adaptés et d'information du médecin traitant depuis 2023:
 - TROD oropharyngé des angines à streptocoque A
 - TROD oropharyngé de la grippe
 - TROD urinaire à la recherche d'une infection bactérienne
 - A partir de l'âge de 11 ans, des vaccinations contre plus de 10 maladies :
 - sans prescription médicale :grippe et COVID 19
 - avec prescription médicale: DTpolio, coqueluche, papillomavirus humain, infections invasives à pneumocoque, hépatite A , hépatite B, meningocoques (serogroupe (A,B,C, Y,W), rage
 - de pratiquer une consultation à distance avec un professionnel de santé (généraliste , spécialiste) dans un local dédié de la pharmacie.

(description selon l'Ordre National des Pharmaciens, dans "Pharmacien d'officine, un métier au coeur du système de soins").

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **officine pharmaceutique** (espace de travail avec sol encombré, autre ambiance thermique en general)
 - **présence de dénivelés** (espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
 - **escalier** (espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
 - **locaux exigus** (espace de travail sousdimensionné, espace de travail inadapté à l'activité)
 - **préparatoire** (espace de travail inadapté à l'activité)
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **autre ambiance thermique en general**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - isoler thermiquement les locaux
 - préserver le confort thermique
 - installer des lampes dégageant peu de chaleur type LEDS
 - aérer et ventiler les locaux
 - **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
 - entretenir les escaliers
 - entretenir les sols
 - privilégier les sols anti-dérapants
 - signaler les dénivelés
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **espace de travail inadapté à l'activité**
- **Effets sur la santé**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**
 - **inconfort thermique lié au froid**
 - **autre chute d'un niveau à un autre**
 - **chute dans et d'un escalier et de marches**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - **travail le samedi** (horaire generant une perturbation de la vie sociale)
 - **astreintes et gardes** (horaire generant une perturbation de la vie sociale)
 - **travail de nuit** (travail de nuit >270h/an)
 - **très tard occasionnellement**
 - **travail dimanche et jours fériés** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
- **Nuisances** (préventions)
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
 - **horaire generant une perturbation de la vie sociale**

- **travail de nuit >270h/an**
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos (travail de nuit)
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **épisodes dépressifs**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **classement CIRC 2A (travail de nuit posté)**
 - **troubles du sommeil**
 - **troubles de la vigilance**
 - **facteur accidentogène**
 - **perturbation de la vie sociale**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **conseiller les clients**
 - **délivrer des médicaments et autres produits parapharmaceutiques** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, écran de visualisation, posture)
 - **télétransmettre**
 - **encaisser les paiements** (fonction à forte responsabilité assumée humaine, financière ou de sécurité, manipulation d'argent et de valeurs)
 - **gérer le stock d'une pharmacie** (posture debout avec piétinement, posture debout avec marche)
 - **réceptionner, déballer, vérifier et ranger les commandes** (mouvement répétitif, espace de travail situé en hauteur, posture, port de charge (déplacement horizontal))
 - **effectuer une vaccination** (AES)
 - **collecter les seringues usagées**
 - **réaliser des soins d'urgence dans une pharmacie** (AES, espace de travail inadapté à l'activité)
 - **identifier les champignons comestibles ou vénéneux**
 - **élaborer des préparations pharmaceutiques dans son laboratoire** (produit pharmaceutique, poussière de produit pharmaceutique)
 - **recupérer des médicaments inutilisés**
 - **préparer et clôturer sa caisse** (manipulation d'argent et de valeurs)
 - **livrer à domicile** (déplacement routier)
 - **décorer la vitrine**
 - **ASSURER LES TACHES DU METIER : PHARMACIEN** (nuisances du pharmacien)
- **Nuisances** (préventions)
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté

- installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
- aménager un espace de travail spacieux
- choisir des logiciels ergonomiques
- +alterner les tâches
- **posture**
- **fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite**
- **manipulation d'argent et de valeurs**
 - relever périodiquement des fonds
- **posture debout avec piétinement**
 - conseils de prévention - insuffisance veineuse
- **posture debout avec marche**
- **mouvement répétitif**
 - prévenir les TMS
- **espace de travail situé en hauteur**
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - supprimer les postes de travail à l'échelle
 - mettre à disposition une plate-forme de travail
 - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
- **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité
- **AES**
 - mettre en place la CAT en cas d'AES
 - utiliser des conteneurs à seringues
 - Porter des gants appropriés à l'activité
- **espace de travail inadapté à l'activité**
- **produit pharmaceutique**
- **poussiere de produit pharmaceutique**
- **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **nuisances du pharmacien**
 - conseils pharmacien Covid-19
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- syndrome de l'oeil sec
- fatigue visuelle
- RG 57 (attention : liste limitative)
- troubles veineux
- fatigue [asthénie]
- chutes
- glissades
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- RG 98 (attention liste limitative)
- RG 79 (attention : liste limitative)
- rachialgies
- cardiopathies ischémiques
- maladies dues au VIH
- hépatites virales
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- état de stress post-traumatique

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **plan de travail (comptoir)** (comptoir à hauteur non adapté)
 - **tiroirs de médicaments** (heurte contre des tiroirs)
 - **rayonnage en hauteur** (posture de l'épaule avec élévation de l'épaule)
 - **escabeau** (espace de travail situé en hauteur)
 - **tabouret type kikstep** (espace de travail avec sol encombré)
 - **contenant en verre**
 - **monte-charge**
 - **poste informatique fixe** (écran de visualisation)
 - **réfrigérateur**
 - **robot de gestion et de stockage des médicaments**
 - **conteneur étanche pour DASRI**
- **Nuisances** (préventions)
 - **comptoir à hauteur non adapté**
 - disposer d'un comptoir à hauteur adaptée
 - favoriser les comptoirs à 2 zones
 - prévoir un siège assis/debout
 - **heurte contre des tiroirs**
 - fermer systématiquement les tiroirs après usage
 - **posture de l'épaule avec élévation de l'épaule**
 - aménager le poste de façon ergonomique
 - choisir un matériel ergonomique
 - **espace de travail situé en hauteur**
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - supprimer les postes de travail à l'échelle
 - mettre à disposition une plate-forme de travail
 - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran

- aménager un espace de travail spacieux
- choisir des logiciels ergonomiques
- +alterner les tâches
- **Effets sur la santé**
 - **contusion de l'épaule et du bras**
 - **contusion de la cuisse**
 - **écrasement du pouce et d'autre(s) doigt(s)**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **clients en pharmacie** (patient contagieux)
 - **clientèle +/- agressive** (agression physique, manque de respect dans la communication verbale)
 - **médicaments, drogues, stupéfiants** (situations d'agression en pharmacie, braquage, hold-up)
 - **seringues usagées de clients et de toxicomanes** (AES)
 - **argent et valeurs manipulés** (situations d'agression en pharmacie)
 - **préparation magistrale** (contact avec substances médicamenteuses)
 - **produits chimiques en pharmacie** (incendie)
- **Nuisances** (préventions)
 - **patient contagieux**
 - Veiller à l'hygiène des mains
 - informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
 - Porter des gants
 - porter une tenue adaptée
 - **agression physique**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **manque de respect dans la communication verbale**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **situations d'agression en pharmacie**
 - prévenir les agressions en pharmacie
 - **braquage, hold-up**
 - **AES**
 - mettre en place la CAT en cas d'AES
 - utiliser des conteneurs à seringues
 - Porter des gants appropriés à l'activité
 - **contact avec substances médicamenteuses**
 - prévoir un local ou un endroit réservé aux soins d'urgence
 - --porter une surblouse
 - Porter des gants appropriés à l'activité
 - éviter contact mains et visage
 - Veiller à l'hygiène des mains
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - Porter une blouse
 - **incendie**
 - remplacer les produits les plus inflammables
 - interdire de fumer
 - prévenir l'incendie

- organiser la lutte contre l'incendie
- mettre en place la CAT devant une brûlure
- **Effets sur la santé**
 - effets sur la santé infectieux
 - lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée
 - stress aigu traumatique
 - état de stress post-traumatique
 - maladies dues au VIH
 - hépatites virales
 - effets sur la santé en rapport avec la famille chimique
 - affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
 - brûlures

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - blouse
 - +ou- EPI en pharmacie
 - tenue civile

Santé et Travail

La profession intègre déjà des actions de prévention de la santé au travail, qui font partie des procédures qualité en cours. Les préventeurs en santé au travail sont un précieux appui de conseil, officine par officine.

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

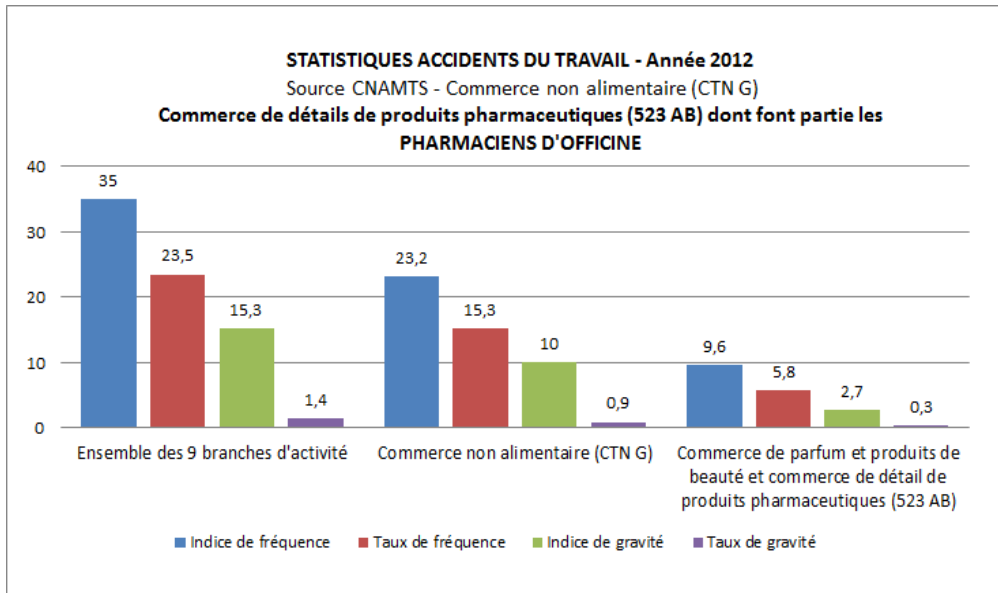
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

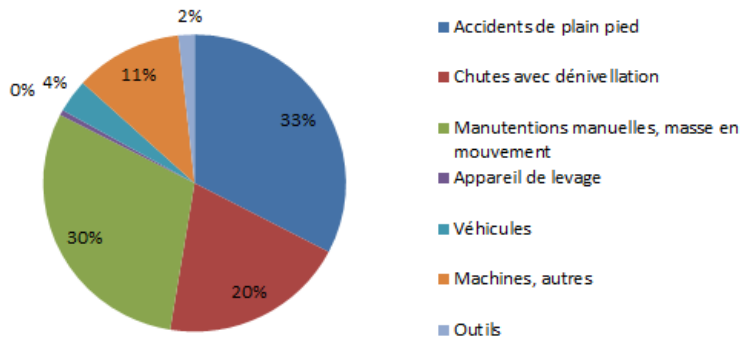
3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

4. **Statistiques accidents du travail (année 2012)** "Commerce de détails de produits pharmaceutiques (523 AB)" dont font partie les PHARMACIENS D'OFFICINE :



REPARTITION DES AT AVEC ARRÊT SUIVANT L'ÉLÉMENT MATÉRIEL
Année 2012 - Commerce non alimentaire (CTN G)
Commerces de détails de produits pharmaceutiques (523 AB) dont font partie les PHARMACIENS D'OFFICINE



Conclusion

Cette profession, essentiellement féminine, est exposée à plusieurs types de contraintes : physiques (station debout prolongée, postures contraignantes...), mais aussi mentale (travail de responsabilité et d'encadrement, confrontation à la souffrance, risque d'agression). Les préparations de médicaments étant de plus en plus rares en officine, le risque de contact avec les médicaments non conditionnés est, lui, moins fréquent.

La prévention est donc à mettre en place lors de la conception ou du réaménagement de l'officine, mais doit aussi être constante dans l'organisation de la répartition des tâches entre les différents salariés d'une officine.

Fiche résumée issue de la **FMP Pharmacien d'officine** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>